

|  |
|--|
| Département<br><b>Meurthe et Moselle</b> |
| Arrondissement<br><b>NANCY</b>           |
| Canton<br><b>SEICHAMPS</b>               |

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 1er février 2010

**NOMBRE**

de conseillers en exercice

29

de présents

25

de votants

28

**L'an deux mil dix, le lundi premier février**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT  
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH

**Etait excusée** : Mme MAISTRE

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**  
:

Mme KRIER à M. GUILLAUME  
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL  
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Daniel GUILLAUME a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

La nature des investissements retenus pour la DGE est définie chaque année par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de la DGE.

Pour la programmation 2010 de la DGE, les travaux de sécurité et de grosses réparations effectués dans les établissements scolaires ont été définis dans les opérations subventionnables.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par 2 projets au titre de la DGE 2010 :

- Le projet de travaux de mise aux normes à l'école **St Exupéry** (isolation acoustique et thermique) et aménagement de sanitaires pour personnes handicapées ; projet déjà présenté au titre du fonds DGE 2009 **sera maintenu** sur la programmation 2010 de la DGE. Montant des dépenses subventionnables : 99 917 € HT
- Le projet de Réhabilitation des locaux sanitaires à l'école **Jean Lamour** sera présenté à hauteur de 53 000 € HT de dépenses subventionnables. Les travaux auront donc pour objectif :
  - l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
  - l'intimité des élèves par l'adjonction de portes de cloisonnement
  - l'hygiène et la santé avec ventilation mécanique contrôlée
  - le respect du développement durable par la mise en place d'appareils sanitaires performants et une isolation thermique renforcée des murs et plafonds.

**OBJET**

**Demande de subventions au  
titre de la D.G.E.**

**N° 02/2010**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 janvier 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 2 février 2010 et affichage en Mairie le 3 février 2010.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

Suite à la commission Urbanisme, Travaux et Sécurité du 15 janvier 2010, et à la commission Finances, suivi du Budget du 19 janvier 2010, il est demandé au Conseil Municipal :

- 🚧 De solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes,
- 🚧 De financer la partie non subventionnée

| Désignation des opérations d'investissement éligibles   | Montant HT de l'opération | Montant de la subvention (30%) |
|---|---------------------------|--------------------------------|
| 1 <b>Ecole Saint Exupéry</b> : Travaux d'isolation thermique et d'accessibilité.<br>(Pour rappel : maintien du dossier présenté au titre du fonds 2009) | 99 917 €                  | 29 975 €                       |
| 2 <b>Ecole Jean Lamour</b> : Réhabilitation des locaux sanitaires<br>( <i>nouveau projet présenté au titre du fonds 2010</i> )                          | 53 000 €                  | 15 900 €                       |

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**